

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2025

UN MEILLEUR ENCADREMENT DU PACTE DUTREIL - (N° 1341)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CF20

présenté par

M. Lahais, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Le *d* est complété par les mots : « et s'engage à maintenir les emplois des salariés présents dans la société à la date de transmission pendant une durée minimale de deux ans » ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement introduit une nouvelle condition pour bénéficier de l'exonération Dutreil : le maintien de l'emploi. Plus précisément, nous proposons, au stade de la Commission, d'imposer rigoureusement aux bénéficiaires de s'engager à conserver les emplois des salariés en poste à la date de la transmission pendant une durée minimale de deux ans.

Le dispositif Dutreil permet actuellement une exonération de 75 % des droits de donation ou de succession lors de la transmission d'une entreprise, sous réserve du respect d'un engagement collectif de conservation des titres ainsi que du maintien de la direction de l'entreprise pendant trois ans. Le présent amendement propose d'y ajouter une condition sociale minimale : l'engagement de maintenir les emplois en place pendant deux ans, à l'image des garde-fous existants en Allemagne ou en Wallonie.

Entre 2018 et 2019, 40 % des montants transmis via des pactes Dutreil concernaient des patrimoines supérieurs à 60 millions d'euros. Les bénéficiaires de cette niche perçoivent en moyenne 2 millions d'euros, et le coût réel pour les finances publiques a été estimé certaines années entre 2 et 3 milliards d'euros par an, bien au-delà du chiffre officiel de 500 millions d'euros, inchangé depuis dix ans.

Alors qu'en France, un quart des milliardaires proviennent de seulement trois familles, et que les 0,1 % des super-héritiers ne paient en moyenne que 10 % d'impôt sur leurs transmissions, il est légitime d'exiger un engagement social minimal en contrepartie : le maintien des emplois pendant deux ans.